

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2302**28 août 2014****SOMMAIRE**

Antinea Capital S.à r.l. & Partners S.C.A.	110464	Kerry Luxembourg S.à r.l.	110454
BCSP V CE Lux VI S.à r.l.	110460	Klee International S.à r.l.	110453
Boval S.A.	110458	LaSalle Asia Opportunity III, S.à.r.l.	110455
C.B. Fleet Holding Company, Incorporated & Cie, s.c.s.	110480	LaSalle Asia Opportunity II S.à r.l.	110453
China Designer Outlet Mall S.A.	110486	LaSalle French Investments	110456
C.L.B. Transports S.à r.l.	110456	LaSalle German Retail Investments S.à r.l.	110456
Coiffure ANDROMEDE S.à.r.l.	110456	LaSalle JAPAN LOGISTICS II, Sàrl	110475
Content Ventures Limited	110491	LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l. ..	110491
Deloitte Tax & Consulting	110496	Leggett & Platt Luxembourg Holdings S.à r.l.	110453
Gaïa International Financial Investment S.A.	110479	Leggett & Platt Luxembourg S.à r.l.	110451
Hive Group Luxembourg	110488	Lobster Holding S.à r.l.	110457
Honeywell Hungary Finance Ltd. - Luxem- bourg Branch	110450	Locationlux S.A.	110454
Hyd Fin Int'l	110493	Lotri International S.A.	110455
Immo One Luxembourg s.à r.l.	110450	Magnetar FI Luxembourg, S.à r.l.	110450
Insitor Impact Fund S.C.A. SICAV-SIF ..	110452	Maros S.A.	110452
Internationale Forêt Noire S.A. S.P.F. ..	110450	Max Planck Institute Foundation Luxem- bourg	110475
Internos S.à r.l.	110454	MCPS S.A.	110452
Invenergy Wind Europe V S.à r.l.	110451	Mercury Consulting S.A.	110457
Invenergy Wind Turbine Europe S.à r.l.	110453	MontblancManagement S.à r.l.	110483
Ipes (Luxembourg) S.A.	110452	MP Papel Equity Holdco S.à r.l.	110457
Jean LAMESCH Exploitation S.A.	110455	MP Papel Investments S.à r.l.	110457
JPK International S.A.	110451	Nive I	110491
KanAm Grund Espace Pétrusse S.A.	110451	Osteria del Teatro Sàrl	110485
Kaps Stars Belle Etoile	110455	Palm S.A.	110475
KE Invest S.à r.l.	110470	Transtrend Equity Strategies	110474

Magnetar FI Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 161.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014086337/9.

(140101924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Internationale Forêt Noire S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 21.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014086239/10.

(140102014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Honeywell Hungary Finance Ltd. - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.177.

Conformément à l'article 160-3 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes annuels au 31 décembre 2013 de Honeywell Hungary Finance Asset Management Limited Liability Company ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014086170/13.

(140101733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Immo One Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8255 Mamer, 64, rue Mont Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.673.

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2014

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société que Monsieur ORTIZ Victor, né à RANCAGUA (Chili), le 17 octobre 1973 et demeurant 22, rue des Vergers à L-7457 LINTGEN a cédé ses 100 parts sociales de 42,- euros chacune qu'il détenait dans la société sous rubrique comme suit:

50 parts sociales en faveur de l'associé MEYERS Patrick, né le 9 janvier 1968 à ESCH-sur-ALZETTE et demeurant 15, Domaine Schmiseleck à L-3373 LEUDELANGE

50 parts sociales en faveur de l'associé MATHIS Emmanuel, né le 4 avril 1969 à ESCH-sur-ALZETTE et demeurant 64, rue Mont Royal à L-8255 MAMER

La répartition des 300 parts sociales existantes de la société est dorénavant la suivante:

MEYERS Patrick: 150 parts sociales de 42,- euros chacune

MATHIS Emmanuel: 150 parts sociales de 42,- euros chacune

Etabli à Mamer, le 4 juin 2014.

IMMO ONE Luxembourg Sàrl

Patrick Meyers / Emmanuel MATHIS

Associé-Gérant / Associé

Référence de publication: 2014087763/22.

(140104412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

KanAm Grund Espace Pétrusse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.369.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014086253/10.

(140101978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

JPK International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 132.101.

Les comptes annuels au 31/12/213 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 19/06/2014.

Référence de publication: 2014086252/10.

(140102347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Leggett & Platt Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.175.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

Leggett & Platt Luxembourg S.à.r.l.

Johannes L. de Zwart

Gérant

Référence de publication: 2014086284/14.

(140102279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Invenergy Wind Europe V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 121.144.

Rectificatif du dépôt N° L140091785

Suite à une erreur matérielle lors de la publication des décisions prises par l'associé unique en date du 3 juin 2014, veuillez prendre note que:

- Monsieur Tamas Mark a été nommé gérant de classe B et non gérant de catégorie B;
- Monsieur Richard Lee Rickenbaugh a été nommé gérant de classe A et non gérant de catégorie A;
- Madame Nancy Anne Cash a été nommé gérant de classe A et non gérant de catégorie A.

Veuillez prendre note que le siège social de l'associé unique Invenergy Wind Europe S.à r.l. a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 20 juin 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Invenergy Wind Europe V S.à.r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2014087770/20.

(140104189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

MCPS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 86.763.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014086352/9.

(140102008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Maros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 90.618.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014086350/9.

(140101933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Insitor Impact Fund S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue d'Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 176.738.

—
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INSITOR IMPACT FUND S.C.A. SICAV-SIF

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014086233/12.

(140102210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Ipes (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 150.156.

—
EXTRAIT

Les actionnaires de Ipes (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150 156, ont élu les personnes suivantes comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Christophe Ponticello, né le 20 août 1980 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 2 avril 2014, et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016; et

- Madame Sharon Alvarez-Masterton, née le 1^{er} janvier 1968 à Guernesey (Guernesey), ayant son adresse professionnelle au 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernesey GY1 2HL, avec effet au 2 avril 2014, et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

La société a également accepté la démission de Monsieur Kevin Brennan de son poste d'administrateur avec effet au 29 avril 2014.

Par ailleurs, il est à noter que l'un des administrateurs existants a changé d'adresse professionnelle comme suit:

- Monsieur Gavin Hayman a désormais comme adresse professionnelle le 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernesey GY1 2HL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 20 juin 2014.

Référence de publication: 2014087773/24.

(140103753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

Klee International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 128.559.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014086256/10.

(140101714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

LaSalle Asia Opportunity II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 104.880.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de LaSalle Asia Opportunity Fund II, L.P., société mère de LaSalle Asia Opportunity II Sàrl. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014086275/10.

(140101741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Leggett & Platt Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 102.128.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

Leggett & Platt Luxembourg Holdings S.à.r.l.

Johannes L. de Zwart

Gérant

Référence de publication: 2014086283/14.

(140102181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Invenergy Wind Turbine Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.600,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 121.960.

Rectificatif du dépôt N° L140091798

Suite à une erreur matérielle lors de la publication des décisions prises par l'associé unique en date du 3 juin 2014, veuillez prendre note que:

- Monsieur Tamas Mark a été nommé gérant B et non gérant de catégorie B;
- Monsieur Richard Lee Rickenbaugh a été nommé gérant A et non gérant de catégorie A;
- Madame Nancy Anne Cash a été nommé gérant A et non gérant de catégorie A.

Veuillez prendre note que le siège social de l'associé unique Invenergy Wind Europe S.à r.l. a été transféré de 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 24 juin 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Invenergy Wind Turbine Europe S.à.r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2014087771/20.

(140104188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

Locationlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 151.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOCATIONLUX S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014086314/12.

(140102405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Internos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.027.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 142.236.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la société en date du 23 mai 2014 que:

- Deloitte Audit S.à r.l., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 67.895, a été réélu en tant que «Réviseur d'Entreprises agréée» de la société pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale de l'Associé Unique qui se tiendra en 2015 soit pour l'audit des comptes annuels allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014088526/15.

(140105163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Kerry Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.625,00.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 17, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 162.299.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 27 mars 2014

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 17, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, avec effet au 30 avril 2014.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société adoptées par écrit le 13 juin 2014

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission Patrick Moinet de sa fonction de gérant de classe B de la Société avec effet immédiat.

L'associé unique a décidé en outre le reclassement de Fabio Ciulla et Olivier Teyssandier en gérants de classe B.

En conséquence de ce qui précède, en date du 13 juin 2014, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Fergal David Ryan, gérant de catégorie A;
- Thomas Joseph Murphy, gérant de catégorie A;
- Olivier Teyssandier, gérant de classe B;
- Declan Crowley, gérant de classe A;
- Benoît Bauduin, gérant de classe B;
- Ronan Deasy, gérant de classe A; et
- Fabio Ciulla, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Kerry Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014087811/27.

(140103992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

LaSalle Asia Opportunity III, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 129.090.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de LaSalle Asia Opportunity Fund III L.P., société mère de LaSalle Asia Opportunity III Sàrl. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014086276/10.

(140101749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Jean LAMESCH Exploitation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 12, Zone Industrielle Wolser 2.
R.C.S. Luxembourg B 23.555.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2014

Madame Ellen Joncheere ayant cessé ses fonctions au sein du Groupe, à l'unanimité, l'Assemblée décide de cesser dès ce jour le mandat d'Administrateur de Madame Ellen Joncheere.

Alain JACOB / Etienne MAROT

Administrateur Directeur Général / Administrateur

Référence de publication: 2014086244/12.

(140101465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Lotri International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 55.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOTRI INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014086317/12.

(140102404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Kaps Stars Belle Etoile, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, CC Belle Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 163.236.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2014

A l'unanimité, l'assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2014, décide:

- de mettre fin au mandat du représentant légal de la succursale luxembourgeoise KAPS SATARS BELLE ETOILE de Monsieur Eric DE SAEGER avec effet au 30 juin 2014.

- de nommer Madame MOINET Ingrid, née le 5 décembre 1975 et demeurant 5 rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg comme représentante de la succursale luxembourgeoise KAPS STARS BELLE ETOILE, ayant son siège social au Centre Commercial Belle Etoile, Route d'Arlon à L-8050 Bertrange et ce avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2014 pour une durée indéterminée.

Durant la période du 1^{er} mai 2014 au 30 juin 2014, la succursale est engagée par les signatures individuelles de Monsieur Eric DE SAEGER et Madame Ingrid MOINET.

A partir du 1^{er} juillet 2014, la succursale sera engagée par l'unique signature individuelle de Madame Ingrid MOINET.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014087817/20.

(140104219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

C.L.B. Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perlé, 4A, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 151.543.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014087538/9.

(140103795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

LaSalle French Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.375.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de LaSalle French Fund II L.P., société mère de LaSalle French Investments ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014086277/10.

(140101754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

LaSalle German Retail Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.085.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de LaSalle German Retail Venture L.P., société mère de LaSalle German Retail Investments Sàrl ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014086278/10.

(140101763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Coiffure ANDROMEDE S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 21, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.696.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 2 juin 2014, numéro 2014/1122 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 4 juin 2014, relation: CAP/2014/2138 de la société à responsabilité limitée "Coiffure ANDROMEDE S.à r.l.", avec siège social à L-2561 Luxembourg, 21, rue de Strasbourg, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 121 696, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 21 novembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 2416 du 28 décembre 2006, ce qui suit:

- Monsieur Victor BULAS FERNANDES et Madame Sandra TROMBINI, seuls associés, ont déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 2 juin 2014,

- la société dissoute n'a plus d'activités.

- les associés ont déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'elle assume tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-4491 Belvaux, 14, rue Wenschel.

Bascharage, le 18 juin 2014.

Pour extrait conforme

Le notaire

Référence de publication: 2014087550/25.

(140104374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

MP Papel Equity Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 149.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014086358/9.

(140101787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

MP Papel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 147.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014086359/9.

(140101788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Lobster Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 116.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014086290/10.

(140102351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Mercury Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6691 Moersdorf, 4, Um Kiesel.
R.C.S. Luxembourg B 111.283.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 20 juin 2014

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 20 juin 2014 que:

«Première décision

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Olivier MELISON en sa qualité d'administrateur de la Société avec effet rétroactif, à compter du 5 avril 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Deuxième décision

L'Assemblée décide de renouveler les mandats de Messieurs Philippe PASQUIER et Guillaume TRIBUT en leur qualité d'administrateurs de la Société, avec effet rétroactif, à compter du 5 avril 2011 et jusqu'à la date de ce jour.

Troisième décision

L'Assemblée décide d'accepter les lettres de démission de Monsieur Philippe PASQUIER et de Monsieur Guillaume TRIBUT de leur mandat d'administrateur de la Société.

Cinquième décision

L'Assemblée décide de nommer:

- Monsieur Hervé REIGNAC, né le 10 janvier 1952, à Cauderan, France, demeurant 11, rue Wilson, F-33200 Bordeaux, France et

- Monsieur Pascal ROBINET, né le 21 mai 1950 à Charleville, France, demeurant 5, rue d'Arlon, L-7412 Bour, Grand-Duché de Luxembourg,

en tant qu'administrateurs de la Société en remplacement des administrateurs démissionnaires, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Sixième décision

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur-délégué à la gestion journalière de Monsieur Olivier MELISON avec effet rétroactif, à compter du 5 avril 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Septième décision

L'Assemblée décide de nommer la société anonyme de droit luxembourgeois, NOETRIB ADMINISTRATION S.A., ayant son siège social 6, Place de Nancy, L- 2212 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.517, en tant que commissaire aux comptes de la Société, avec effet rétroactif au 12 juin 2012 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2014.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014087151/40.

(140103269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Boval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 11.041.

In the year two thousand fourteen,
on the twelfth day of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "BOVAL S.A.", a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed enacted on 26 June 1973, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 156 of 12 September 1973, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 11041 (the "Company"). The Articles of Incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on 18 May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1168 of 15 June 2009.

The Extraordinary General Meeting is declared open with Mrs Danielle SCHROEDER, company manager, residing professionally at 21, boulevard de la Pétrusse, Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Fadhila MAHMOUDI, employee, residing professionally at 21, boulevard de la Pétrusse, Luxembourg. The meeting elects as scrutineer Mr Antoine HIENTGEN, economist, residing professionally at 21, boulevard de la Pétrusse, Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- Amendment of article fifteen of the articles of association concerning the annual general meeting, to read as follows:

" **Art. 15.** The annual general meeting is held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last business day of the month of June of each year at 2.30 p.m.."

II.- The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their representatives and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed share capital are present or represented at the meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV.- The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on the items on the agenda.

After deliberation, the Extraordinary General Meeting of shareholders adopts unanimously the following sole resolution:

Sole resolution:

The Extraordinary General Meeting of shareholders RESOLVES to amend article FIFTEEN (15) of the articles of association concerning the annual general meeting, to read as follows:

Art. 15. "The annual general meeting is held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last business day of the month of June of each year at 02.30 p.m."

There being no further business, the meeting is thereupon closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,
le douze juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «BOVAL S.A.», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte notarié reçu en date du 26 juin 1973, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 12 Septembre 1973, numéro 156, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 11041 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1168 du 15 juin 2009.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Danielle SCHROEDER, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Fadhila MAHMOUDI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antoine HIENTGEN, économiste, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'article quinze des statuts concernant l'assemblée générale annuelle comme suit:

Art. 15. «L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jour ouvrable du mois de juin de chaque année à quatorze heures trente»

II. Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Il résulte ainsi de la liste de présence que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'aucune convocation n'était nécessaire.

IV. La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la seule résolution suivante:

Résolution unique:

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article QUINZE (15) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 15. «L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jour ouvrable du mois de juin de chaque année à quatorze heures trente.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. SCHROEDER, F. MAHMOUDI, A. HIENTGEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 juin 2014. Relation: EAC/2014/8343. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014089019/104.

(140105574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

BCSP V CE Lux VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 145.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 185.973.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of the month of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Tour CB31 Interest Holder LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, County of New Castle, USA and being registered with the Secretary of State of Delaware under number 4358007, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of BCSP V CE Lux VI S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B.185.973 (the "Company").

The Company was incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx prenamed, on 21 March 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder was represented by Véronique Pourtier, juriste, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal, which will be filed with the registration authorities together with the present deed.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by forty-three thousand five hundred (43,500) shares is held by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

2.1. Amendment of Article 10 of the articles of association of the Company (the "Articles")

2.2. Increase of the issued share capital of the Company from forty three thousand five hundred euros (EUR 43,500) to one hundred forty five thousand euros (EUR 145,000) by the issuance of one hundred one thousand five hundred (101,500) new shares of a par value of one euro (EUR 1) each for an aggregate issue price of one hundred one thousand five hundred euros (EUR 101,500) to be fully paid by the contribution in kind by the Sole Shareholder of all the shares held by the Sole Shareholder in (i) BCSP V CE Lux I S.à r.l., a société à responsabilité limitée registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B.127.014 and (ii) BCSP V CE Lux III S.à r.l. a société à responsabilité limitée registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B.159.653; approval of the value of the contribution in kind at one hundred one thousand five hundred euros (EUR 101,500); subscription for the above-mentioned new shares; consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at one hundred forty five thousand euros (EUR 145,000) divided into one hundred forty five thousand (145,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association."

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 10 of the Articles as follows:

" **Art. 10. Shareholder meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law and these Articles of Association (in particular in this Article 10), (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) however, decisions concerning the amendment of the Articles of Association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change the nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the second Tuesday of April at 10 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

In the following paragraph, the term "Shareholder Reserved Matter" shall mean any action or decision of any kind:

i. relating to any change to the corporate form of the Company, BCSP V CE Lux IV S.C.A. or BCSP V CE Lux V S.A. or the nationality of the Company, BCSP V CE Lux IV S.C.A. or BCSP V CE Lux V S.A. or any transfer of the registered office of the Company, BCSP V CE Lux IV S.C.A. or BCSP V CE Lux V S.A. to a place outside of their jurisdiction of incorporation; or

ii. relating to any merger (or similar restructuring), dissolution, winding-up or liquidation of the Company, BCSP V CE Lux IV S.C.A. or BCSP V CE Lux V S.A.; or

iii. relating to any amendment to the articles of association of the Company, BCSP V CE Lux IV S.C.A. or BCSP V CE Lux V S.A. which has the effect of adversely affecting the rights of any beneficiary of security over the shares of the Company, BCSP V CE Lux IV S.C.A. or BCSP V CE Lux V S.A., including for the avoidance of doubt any rules applicable to the appointment, the revocation or the powers of the management of the Company, BCSP V CE Lux IV S.C.A. or BCSP V CE Lux V S.A.; or

iv. whose direct or indirect purpose or effect is to establish that the 'centre of main interests' (within the meaning of the Council Regulation (EC) No 1346/2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings, as amended) of the Company, BCSP V CE Lux IV S.C.A. or BCSP V CE Lux V S.A. ceases to be in the Grand Duchy of Luxembourg.

v. to dispose to a third party all or substantially all of the real estate property owned by S.C.I. Tour First for a disposal price which would not result in the full discharge of any then outstanding unaffiliated, third party financial indebtedness made available to BCSP V CE Lux IV S.C.A.

Notwithstanding anything to the contrary in the Articles of Association, decisions to be taken by the general meeting of shareholders, concerning Shareholder Reserved Matters may only be taken:

i. by the general meeting of shareholders or with its prior consent, as the case may be, in accordance with the quorum and majority rules required to amend the Articles of Association; and

ii. with the prior written consent (in respect of each resolution passed concerning Shareholder Reserved Matters) of the secured finance parties in respect of any loan facility agreement entered into inter alia between the Company and such secured finance parties. For the avoidance of doubt, such prior written consent will be required only in the case where and as long as (i) a pledge is granted to such finance secured parties over the shares of the Company, BCSP V CE Lux IV S.C.A. or of BCSP V CE Lux V S.A. and during the period that such pledge will be effective and shall no longer be required once such pledge is terminated or (ii) a pledge has been granted to such finance secured parties by the Company, BCSP V CE Lux IV S.C.A. or BCSP V CE Lux V S.A. over the shares of their direct subsidiary(ies) and during the period that such pledge will be effective and shall no longer be required once such pledge is released or terminated."

Second resolution

The Sole Shareholder (i) resolved to increase the issued share capital of the Company from forty-three thousand five hundred euros (EUR 43,500) to one hundred forty five thousand euros (EUR 145,000) by the issuance of one hundred one thousand five hundred (101,500) new shares of a par value of one euro (EUR 1) each for an aggregate issue price of one hundred one thousand five hundred euros (EUR 101,500) to be fully paid by the contribution in kind by the Sole Shareholder of all the shares held by the Sole Shareholder in (i) BCSP V CE Lux I S.à r.l., a société à responsabilité limitée registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B.127.014 and (ii) BCSP V CE Lux III S.à r.l., a société à responsabilité limitée registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B.159.653 (the "Contribution in Kind"), (ii) subscribed for such new shares and (iii) fully paid the issue price by the Contribution in Kind.

Evidence of the Contribution in Kind to the Company was shown to the undersigned notary.

The value of the Contribution in Kind has been the subject of a report by the board of managers of the Company which concludes as follows:

“On the basis of the above, the board of managers of the Company believes that the value of the Contribution in Kind in consideration for the 101,500 new shares in the Company corresponds at least to the subscription price of such new shares to be issued in an amount of EUR 101,500.”

It is resolved to value the Contribution in Kind at one hundred one thousand five hundred euros (EUR 101,500) and to approve the issue to the Sole Shareholder of one hundred one thousand five hundred (101,500) new shares.

The Sole Shareholder then resolved to allocate an amount of one hundred one thousand five hundred euros (EUR 101,500) to the share capital of the Company.

The Sole Shareholder consequently resolved to amend article 5 of the Articles as set forth in the Agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2.500,-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the Sole Shareholder and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Tour CB31 Interest Holder LLC, une limited liability company constituée en vertu des lois du Delaware, dont le siège social est situé au The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Comté de New Castle, États-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4358007, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de BCSP V CE Lux VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.973 (la «Société»).

La Société a été constituée le 21 mars 2014 par acte de Maître Henri Hellinckx, précité, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique était représenté par Véronique Pourtier, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle sera soumise aux formalités de l'enregistrement avec le présent acte.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

3. L'intégralité du capital social émis représentée par quarante-trois mille cinq cents (43.500) parts sociales est détenue par l'Associé Unique.

4. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

4.1. Modification de l'article 10 des statuts de la Société (les «Statuts»), comme suit:

« **Art. 10. Assemblées générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée valablement constituée des associés de la Société ou toute résolution circulaire valablement prise (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

À moins que ce soit prévu autrement par la loi et les présents Statuts (notamment dans le présent article 10), (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront

adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée, (ii) cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

À partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au deuxième mardi du mois d'avril de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant le plus proche.

Dans le paragraphe suivant, le terme «Affaire Réserve à l'Associé» signifie toute action ou décision de quelque nature que ce soit:

i. concernant tout changement de forme sociale de la Société, BCSP V CE Lux IV S.C.A. ou BCSP V CE Lux V S.A. ou de nationalité de la Société, BCSP V CE Lux IV S.C.A. ou BCSP V CE Lux V S.A. ou tout transfert du siège social de la Société, BCSP V CE Lux IV S.C.A. ou BCSP V CE Lux V S.A. en dehors de leur juridiction de constitution; ou

ii. concernant toute fusion (ou restructuration similaire), dissolution ou liquidation de la Société, BCSP V CE Lux IV S.C.A. ou BCSP V CE Lux V S.A.; ou

iii. concernant toute modification des statuts de la Société, BCSP V CE Lux IV S.C.A. ou BCSP V CE Lux V S.A. ayant l'effet d'affecter de manière négative les droits de tout bénéficiaire de sûreté sur les parts sociales de la Société, BCSP V CE Lux IV S.C.A. ou BCSP V CE Lux V S.A., y compris, afin d'éviter tout doute, toute règle applicable à la nomination, à la révocation ou aux pouvoirs de la gestion de la Société, BCSP V CE Lux IV S.C.A. ou BCSP V CE Lux V S.A.; ou

iv. dont le but ou l'effet direct ou indirect est d'établir que le «centre des intérêts principaux» (au sens du Règlement (CE) no 1346/2000 du Conseil du 29 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité, tel que modifié) de la Société, BCSP V CE Lux IV S.C.A. ou BCSP V CE Lux V S.A. cesse d'être au Grand-Duché de Luxembourg.

v. d'aliéner à un tiers tout ou substantiellement tout le bien immobilier détenu par S.C.I. Tour First pour un prix de cession qui ne permettrait pas la décharge intégrale de toute dette financière contractée auprès de tiers (autre qu'une entité affiliée) alors en cours et mise à la disposition de BCSP V CE Lux IV S.C.A.

Nonobstant toute mention contraire contenue dans les Statuts, les décisions devant être prises par l'assemblée générale des associés concernant des Affaires Réservées à l'Associé ne peuvent être prises que:

i. par l'assemblée générale des associés ou avec son consentement préalable, selon le cas, conformément aux règles de quorum et de majorité requises pour modifier les Statuts; et

ii. avec le consentement écrit préalable (concernant chaque résolution adoptée sur des Affaires Réservées à l'Associé) des bailleurs de fonds nantis concernant toute convention de prêt conclue entre autres entre la Société et de tels bailleurs de fonds nantis. Afin d'éviter tout doute, ce consentement écrit préalable ne sera requis que dans le cas où et aussi longtemps qu'(i) un gage est accordé à ces bailleurs de fonds nantis sur les parts sociales de la Société, BCSP V CE Lux IV S.C.A. ou de BCSP V CE Lux V S.A. et pendant la période où ce gage sera effectif et ne sera plus requis dès que ce gage sera annulé ou (ii) un gage a été accordé à ces bailleurs de fonds nantis par la Société, BCSP V CE Lux IV S.C.A. ou BCSP V CE Lux V S.A. sur les parts sociales de leur(s) filiale(s) directe(s) et pendant la période où ce gage sera effectif et ne sera plus requis dès que ce gage sera levé ou annulé.»

4.2. Augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de quarante-trois mille cinq cents euros (43.500 EUR) à cent quarante-cinq mille euros (145.000 EUR) par l'émission de cent un mille cinq cents (101.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune pour un prix total d'émission de cent un mille cinq cents euros (101.500 EUR) devant être intégralement libéré par l'apport en nature par l'Associé Unique de toutes les parts sociales détenues par l'Associé Unique dans (i) BCSP V CE Lux I S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.014 et (ii) BCSP V CE Lux III S.à r.l. une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg sous le numéro B 159.653; approbation de la valeur de l'apport en nature à cent un mille cinq cents euros (101.500 EUR); souscription des nouvelles parts sociales mentionnées ci-dessus; modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à cent quarante-cinq mille euros (145.000 EUR) divisé en cent quarante-cinq mille (145.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.»

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 10 des Statuts tel qu'énoncé dans l'ordre du jour.

Seconde résolution

L'Associé Unique (i) a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de quarante-trois mille cinq cents euros (43.500 EUR) à cent quarante-cinq mille euros (145.000 EUR) par l'émission de cent un mille cinq cents (101.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune pour un prix total d'émission de cent un mille cinq cents euros (101.500 EUR) devant être intégralement libéré par l'apport en nature

par l'Associé Unique de toutes les parts sociales détenues par l'Associé Unique dans (i) BCSP V CE Lux I S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.014 et (ii) BCSP V CE Lux III S.à r.l. une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.653 (l'«Apport en Nature»), (ii) a souscrit à ces nouvelles parts sociales et (iii) a intégralement payé le prix d'émission par l'Apport en Nature.

Preuve de l'Apport en Nature à la Société a été montrée au notaire soussigné.

La valeur de l'Apport en Nature a fait l'objet d'un rapport établi par le conseil de gérance de la Société dont la conclusion est la suivante:

«Sur la base de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société croit que la valeur de l'Apport en Nature en contrepartie des 101.500 nouvelles parts sociales de la Société correspond au moins au prix de souscription de ces nouvelles parts sociales devant être émises d'un montant de 101.500 EUR.»

Il est décidé d'évaluer l'Apport en Nature à cent un mille cinq cents euros (101.500 EUR) et d'approuver l'émission à l'Associé Unique de cent un mille cinq cents (101.500) nouvelles parts sociales.

L'Associé Unique a ensuite décidé d'affecter un montant de cent un mille cinq cents euros (101.500 EUR) au capital social de la Société.

L'Associé Unique a ensuite décidé de modifier l'article 5 des Statuts tel qu'énoncé dans l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à EUR 2.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française. À la demande de l'Associé Unique et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent document.

Après lecture du présent procès-verbal, la personne comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: V. POURTIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2014. Relation: LAC/2014/27259. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

Référence de publication: 2014089882/247.

(140107581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Antinea Capital S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.983.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of June, before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Antinea Capital S.à r.l. & Partners S.C.A., a société en commandite par actions incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under the number B 174983 (the Company). The Company was incorporated on January 24, 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler (prenamed), published on March 26, 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 735 page 35265. The articles of association of the Company have been amended for the last time on July 16, 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, published on November 30, 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3038 page 145802.

There appeared:

1. Antinea Investissements, a société à responsabilité limitée, established and existing under French laws, with registered office at 72, rue de la Boetie, 75008 Paris, France, registered with the Trade and Companies register of Paris under number 498 124 247,

here represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. Antolie Participations, a société par actions simplifiée, established and existing under French laws, with registered office at 44, rue Monge, 75005 Paris, France, registered with the Trade and Companies register of Paris under number 801 364 464,

here represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3. CFS Consultancy GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung, established and existing under German laws, with registered office at 13, Kaiser-Wilhelm-Ring, 50672 Köln, Germany, registered with the district court of Köln under number HRB 55832,

here represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

4. Benoit Gilles Cambier, with address at 2, Calle del Gallo, 28043 Madrid, Spain,

here represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

5. CP Holding, a entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, established and existing under French laws, with registered office at 28, rue Pauline Borghèse, 92200 Neuilly, France, registered with the Trade and Companies register of Nanterre under number 448 390 161,

here represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

6. Cyril Vermeulen, with address at 888, Mingyue Lu, Green Villas, Villa 6, 201206 Shangai, China,

here represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

7. Julie Capital, a société par actions simplifiée, established and existing under French laws, with registered office at 100, rue du Bac, 75007 Paris, France, registered with the Trade and Companies register of Paris under number 801 236 274,

here represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

8. Saint Geoirs Participations, a société par actions simplifiée, established and existing under French laws, with registered office at 44, rue Monge, 75005 Paris, France, registered with the Trade and Companies register of Paris under number 798 413 019,

here represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

9. Antinea Capital S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established and existing under Luxembourg laws, with registered office at 7, rue Robert Stümper, 2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies register of Luxembourg under number B 174 953,

here represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary to record that:

I. Seven hundred nineteen thousand seven hundred forty nine (719,749) shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, representing the entirety of the share capital of the Company of seven hundred nineteen thousand seven hundred forty nine Euros (EUR 719,749.00.-) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of three hundred fifty five thousand Euros (EUR 355,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seven hundred nineteen thousand seven hundred forty nine Euros (EUR 719,749.-), represented by seven hundred nineteen thousand seven hundred forty nine (719,749) shares, each having a par value of one Euro (EUR 1.-) to one million seventy four thousand seven hundred forty nine Euros (EUR 1,074,749.-), by way of the issue of three hundred fifty five thousand (355,000) new class A shares of the Company, each having a par value of one Euro (EUR 1.-).

3. Subscription to and full payment of the new class A shares for an amount of three hundred fifty five thousand Euros (EUR 355,000.-).

4. Subsequent amendment to article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2 above.

5. Miscellaneous.

III. the Shareholders have taken the following resolutions unanimously:

First Resolution:

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second Resolution:

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred fifty five thousand Euros (EUR 355,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seven hundred nineteen thousand seven hundred forty nine Euros (EUR 719,749.-), represented by seven hundred nineteen thousand seven hundred forty nine (719,749) shares, each having a par value of one Euro (EUR 1.-) to one million seventy four thousand seven hundred forty nine Euros (EUR 1,074,749.-), by way of the issue of three hundred fifty five thousand (355,000) new class A shares of the Company, each having a par value of one Euro (EUR 1.-).

Third Resolution:

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the capital increase as follows:

Subscription - Payment

Benoit Gilles Cambier, with address at 2, Calle del Gallo, 28043 Madrid, Spain,

here represented by Mrs Sophie Henryon, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

hereby declares that it subscribes to fifty thousand (50,000) new class A shares of the Company and fully pays up such shares by a payment in cash in an amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-).

Cyril Vermeulen, with address at 888, Mingyue Lu, Green Villas, Villa 6, 201206 Shanghai, China,

here represented by Mrs Sophie Henryon, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

hereby declares that it subscribes to fifty thousand (50,000) new class A shares of the Company and fully pays up such shares by a payment in cash in an amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-).

Julie Capital, a société par actions simplifiée, established and existing under French laws, with registered office at 100, rue du Bac, 75007 Paris, France, registered with the Trade and Companies register of Paris under number 801 236 274,

here represented by Mrs Sophie Henryon, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

hereby declares that it subscribes to fifty thousand (50,000) new class A shares of the Company and fully pays up such shares by a payment in cash in an amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-).

Saint Geoires Participations, a société par actions simplifiée, established and existing under French laws, with registered office at 44, rue Monge, 75005 Paris, France, registered with the Trade and Companies register of Paris under number 798 413 019,

here represented by Mrs Sophie Henryon, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

hereby declares that it subscribes to thirty thousand (30,000) new class A shares of the Company and fully pays up such shares by a payment in cash in an amount of thirty thousand Euros (EUR 30,000.-).

Jasmin Finance, a société par actions simplifiée, established and existing under French laws, with registered office at 5, square Jasmin, 75016 Paris, France, registered with the Trade and Companies register of Paris under number 799 207 576,

here represented by Mrs Sophie Henryon, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

hereby declares that it subscribes to thirty thousand (30,000) new class A shares of the Company and fully pays up such shares by a payment in cash in an amount of thirty thousand Euros (EUR 30,000.-).

Raphaël de Riberolles, with address at 33, rue Anna Jacquin, 92100 Boulogne Billancourt, France,

here represented by Mrs Sophie Henryon, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

hereby declares that it subscribes to ten thousand (10,000) new class A shares of the Company and fully pays up such shares by a payment in cash in an amount of ten thousand Euros (EUR 10,000.-).

Grégoire Charbit, with address at 41, avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris, France,

here represented by Mrs Sophie Henryon, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

hereby declares that it subscribes to fifteen thousand (15,000) new class A shares of the Company and fully pays up such shares by a payment in cash in an amount of fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-).

Jean-Luc Dumont, with address at 45, rue de Babylone, 75007 Paris, France,
here represented by Mrs Sophie Henryon, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

hereby declares that it subscribes to forty thousand (40,000) new class A shares of the Company and fully pays up such shares by a payment in cash in an amount of forty thousand Euros (EUR 40,000.-).

Guillaume Charlin, with address at 94, rue Georges Lardennois, 75019 Paris, France,
here represented by Mrs Sophie Henryon, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

hereby declares that it subscribes to eighty thousand (80,000) new class A shares of the Company and fully pays up such shares by a payment in cash in an amount of eighty thousand Euros (EUR 80,000.-).

The payments in cash are forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a blocking certificate (certificat de blocage).

Fourth Resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above changes which shall henceforth read as follows:

« **Art. 5.** The share capital is set at one million seventy four thousand seven hundred forty nine Euros (EUR 1,074,749.-) represented by one million sixty seven thousand (1.067.000) class A ordinary shares (the Class A Shares), three thousand eight hundred seventy-four (3.874) class B ordinary shares (the Class B Shares), three thousand eight hundred seventy-four (3.874) class C ordinary shares (the Class C Shares and together with the Class A Shares and the Class B Shares, the Ordinary Shares), and one (1) class D share which shall be held by the general partner of the Company (hereinafter, the Class D Share and together with the Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares, collectively the Classes of Shares and individually as a Class of Shares), with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, and fully paid up".

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately at two thousand euro (EUR 2,000.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le vingtième jour du mois de juin, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés (les Associés) de Antinea Capital S.à r.l. & Partners S.C.A., une société en commandite par actions, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 174983 (la Société). La Société a été constituée le 24 janvier 2013 suivant un acte de Maître Francis Kessler, prénommé, publié le 26 mars 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 735 page 35265. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois le 16 juillet 2013 suivant un acte du Maître Francis Kessler, prénommé, publié le 30 novembre 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3038 page 145802.

Ont comparu:

1. Antinea Investissements, une société à responsabilité limitée, de droit français ayant son siège au 72, rue de la Boetie, 75008 Paris, France, immatriculée au registre des sociétés de Paris sous le numéro 498 124 247,

ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. Antolie Participations, une société par actions simplifiée, de droit français, ayant son siège au 44, rue Monge, 75005 Paris, France, immatriculée au registre des sociétés de Paris sous le numéro 801 364 464,

ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3. CFS Consultancy GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung, de droit allemand, ayant son siège au 13, Kaiser-Wilhelm-Ring, 50672 Cologne, Allemagne, immatriculée au registre des sociétés de Cologne sous le numéro HRB 55832,

ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

4. Benoit Gilles Cambier, ayant son adresse 2, Calle del Gallo, 28043 Madrid, Spain,

ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

5. CP Holding, une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, de droit français, ayant son siège au 28, rue Pauline Borghèse, 92200 Neuilly, France, immatriculée au registre des sociétés de Nanterre sous le numéro 448 390 161,

ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

6. Cyril Vermeulen, ayant son adresse au 888, Mingyue Lu, Green Villas, Villa 6, 201206 Shangai, Chine,

ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

7. Julie Capital, une société par actions simplifiée, de droit français, ayant son siège au 100, rue du Bac, 75007 Paris, France, immatriculée au registre des sociétés de Paris sous le numéro 801 236 274,

ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

8. Saint Geoirs Participations, une société par actions simplifiée, de droit français, ayant son siège au 44, rue Monge, 75005 Paris, France, immatriculée au registre des sociétés de Paris sous le numéro 798 413 019,

ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

9. Antinea Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, ayant son siège au 7, rue Robert Stümper, 2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174 953,

ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter que:

I. sept cents dix-neuf mille sept cents quarante-neuf (719.749) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale, représentant l'entièreté du capital social de la Société d'un montant de sept cents dix-neuf mille sept cents quarante-neuf Euros (EUR 719.749,-) sont dûment représentées à cette Assemblée, laquelle est partant régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cents cinquante-cinq mille Euros (EUR 355.000,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de sept cents dix-neuf mille sept cents quarante-neuf Euros (EUR 719.749,-), représenté par sept cents dix-neuf mille sept cents quarante-neuf (719.749) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) à un million septante-quatre mille sept cents quarante-neuf Euros (EUR 1.074.749,-), par l'émission de trois cents cinquante-cinq mille (355.000) nouvelles parts sociales de classe A chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

3. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social tel que spécifié au point 2 ci-dessus par un paiement en numéraire d'un montant de trois cents cinquante-cinq mille Euros (EUR 355.000,-) qui sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

4. Divers.

III. les Associés ont pris unanimement les résolutions suivantes:

Première Résolution:

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième Résolution:

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cents cinquante-cinq mille Euros (EUR 355.000,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de sept cents dix-neuf mille sept cents quarante-neuf Euros (EUR 719.749,-), représenté par sept cents dix-neuf mille sept cents quarante-neuf (719.749) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) à un million septante-quatre mille sept cents quarante-neuf Euros (EUR 1.074.749,-), par l'émission de trois cents cinquante-cinq mille (355.000) nouvelles parts sociales de classe A chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

Troisième Résolution:

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital comme suit:

Souscription - Libération

Benoit Gilles Cambier, ayant son adresse au 2, Calle del Gallo, 28043 Madrid, Spain,
ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,
déclare qu'il souscrit à cinquante mille (50.000) parts sociales de classe A et libère entièrement lesdites parts sociales par un paiement en numéraire d'un montant de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-).

Cyril Vermeulen, ayant son adresse au 888, Mingyue Lu, Green Villas, Villa 6, 201206 Shanghai, Chine,
ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,
déclare qu'il souscrit à cinquante mille (50.000) parts sociales de classe A et libère entièrement lesdites parts sociales par un paiement en numéraire d'un montant de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-).

Julie Capital, une société par actions simplifiée, de droit français, ayant son siège au 100, rue du Bac, 75007 Paris, France, immatriculée au registre des sociétés de Paris sous le numéro 801 236 274,

ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare qu'elle souscrit à cinquante mille (50.000) parts sociales de classe A et libère entièrement lesdites parts sociales par un paiement en numéraire d'un montant de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-).

Saint Geoirs Participations, une société par actions simplifiée, de droit français, ayant son siège au 44, rue Monge, 75005 Paris, France, immatriculée au registre des sociétés de Paris sous le numéro 798 413 019,

ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,
déclare qu'elle souscrit à trente mille (30.000) parts sociales de classe A et libère entièrement lesdites parts sociales par un paiement en numéraire d'un montant de trente mille Euros (EUR 30.000,-).

Jasmin Finance, une société par actions simplifiée, de droit français, ayant son siège au 5, square Jasmin, 75016 Paris, France, immatriculée au registre des sociétés de Paris sous le numéro 799 207 576,

ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,
déclare qu'elle souscrit à trente mille (30.000) parts sociales de classe A et libère entièrement lesdites parts sociales par un paiement en numéraire d'un montant de trente mille Euros (EUR 30.000,-).

Raphaël de Riberolles, ayant son adresse au 33, rue Anna Jacquin, 92100 Boulogne Billancourt, France,
ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,
déclare qu'il souscrit à dix mille (10.000) parts sociales de classe A et libère entièrement lesdites parts sociales par un paiement en numéraire d'un montant de dix mille Euros (EUR 10.000,-).

Grégoire Charbit, ayant son adresse au 41, avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris, France,
ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

déclare qu'il souscrit à quinze mille (15.000) parts sociales de classe A et libère entièrement lesdites parts sociales par un paiement en numéraire d'un montant de quinze mille Euros (EUR 15.000,-),

Jean-Luc Dumont, ayant son adresse au 45, rue de Babylone, 75007 Paris, France,
ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,
déclare qu'il souscrit à quarante mille (40.000) parts sociales de classe A et libère entièrement lesdites parts sociales par un paiement en numéraire d'un montant de quarante mille Euros (EUR 40.000,-).

Guillaume Charlin, ayant son adresse au 94, rue Georges Lardennois, 75019 Paris, France,

ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

déclare qu'il souscrit à quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe A et libère entièrement lesdites parts sociales par un paiement en numéraire d'un montant de quatre-vingt mille Euros (EUR 80.000,-).

Les paiements en numéraire sont désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné par un certificat de blocage.

Quatrième Résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à un million septante-quatre mille sept cents quarante-neuf (EUR 1.074.749,00) représenté par un million soixante-sept mille (1.067.000) actions ordinaires de classe A (les Actions de Classe A), trois mille huit cent soixante-quatorze (3.874) actions ordinaires de classe B (les Actions de Classe B), trois mille huit cent soixante-quatorze (3.874) actions ordinaires de classe C (les Actions de Classe C, et ensemble avec l'Action de Classe A et les Actions de Classe B, les Actions Ordinaires), toutes libérées au moins à hauteur de vingt-cinq pourcent (25%), et une (1) action ordinaire de classe D (ci-après, l'Action de Classe D, et ensemble avec l'Action de Classe A, les Actions de Classe B et les Actions de Classe C, les Classes d'Actions, et individuellement la Classe d'Action) intégralement libérées, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 juin 2014. Relation: EAC/2014/8689. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014090761/333.

(140108166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

KE Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 188.056.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trois juin

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur EMMENECKER Kévin, commerçant, né à Metz (France) le 28 août 1978, demeurant à F-57050 Longeville-lès-Metz, 9 Promenade du Site.

Ici représenté par Maxime Andres, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 19 mai 2014, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'Article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut également utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier et, à condition qu'un tel investissement soit accessoire ou connexe à l'acquisition, la détention, l'administration, le développement et la gestion d'une société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, la Société peut investir dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut agir, entre autres, comme actionnaire commanditaire ou commandité dans toute société en commandite ou assimilé de droit luxembourgeois ou étranger.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination de "KE Invest S.à r.l.".

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

Le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance, comme défini à l'Article 12, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de gérance de la Société.

Art. 6. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts - Rachats de parts sociales propres. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

La Société peut racheter ses parts sociales.

Art. 11. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise par l'associé unique ou, le cas échéant, par une décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de Gérance (le «Conseil de gérance»).

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

Les gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation.

La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, ainsi que par une renonciation expresse donnée par tous les gérants présents ou représentés à la réunion du Conseil de gérance, cette renonciation étant mentionnée dans le procès-verbal de la réunion.

Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil de gérance.

L'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des Gérants de classes différentes. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil de gérance ne peut agir ou délibérer valablement que si une majorité des gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants, toute résolution du Conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, y inclus au moins un gérant de chaque classe.

Les listes de présence et les procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance devront être signés par les gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le Conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment signés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Art. 13. Événements affectant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle en cas de gérant unique, et en cas d'un Conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de chaque classe (y inclus par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués soit par le gérant; ou soit par deux gérants en cas d'un Conseil de gérance ou, en cas de classes de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de chaque classe (y inclus par voie de représentation).

Art. 16. Assemblée générale des associés. Tant que la Société ne comporte qu'un (1) associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette l'assemblée.

Art. 17. Décisions des associés. Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, seront établies par écrit et tenues par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 18. Année sociale. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre.

Art. 19. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de gérance. Le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil peut décider de payer à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

Art. 21. Dissolution, Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

Souscription et Paiement

Les partie comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts	Nombre de parts
EMMENECKER Kévin	12 500,-	12 500	12 500,-

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'Article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

Évaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à un le nombre de Gérant.

Est nommé en qualité de Gérant, Monsieur EMMENECKER Kevin, prénommé.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 21 Bd Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Troisième résolution

L'associé unique décide que la première période comptable de la Société commencera au jour du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné constate par le présent qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en version française.

Et après lecture faite par le mandataire de la partie comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. ANDRES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2014. Relation: LAC/2014/26967. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 juin 2014.

Référence de publication: 2014090290/217.

(140106798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Transtrend Equity Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.012.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 juin 2014, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2014, LAC/2014/26975.

Les actionnaires ont pris la résolution suivante, de nommer en tant que réviseur d'entreprise de la société, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuel en 2015, la société:

- KPMG Luxembourg, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer (RCS Luxembourg B 149133), en remplacement de la société Ernst & Young Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2014.

Référence de publication: 2014088110/16.

(140103969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

LaSalle JAPAN LOGISTICS II, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.011.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de LaSalle Japan Logistics II L.P., société mère de LaSalle Japan Logistics II Sàrl. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014086279/10.

(140101736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Palm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6955 Rodembourg, 2, rue d'Eschweiler.

R.C.S. Luxembourg B 110.705.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de Palm S.A.

Stéphanie DOSCH

Référence de publication: 2014086400/11.

(140102338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Max Planck Institute Foundation Luxembourg, Fondation.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg G 219.

Bilan

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013 (en EUR)

ACTIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101	101 250.000,00	102 250.000,00
I. Capital souscrit non appelé	1103	103	104
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105	105 250.000,00	106 250.000,00
B. Frais d'établissement	1107	107	108
C. Actif immobilisé	1109	109 1.318.671,52	110 301.792,69
I. Immobilisations incorporelles	1111	111 160.271,49	112 2.436,83
1. Frais de recherche et de développement	1113	113	114
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été	1115	115 160.271,49	116 2.436,83
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3	1117	117 160.271,49	118 2.436,83
b) créés par l'entreprise elle-même	1119	119	120
3. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux	1121	121	122
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	1123	123	124
II. Immobilisations corporelles	1125	125 1.134.830,03	126 297.155,86
1. Terrains et constructions	1127	127 77.908,94	128 93.489,28
2. Installations techniques et machines	1129	129 14.020,69	130
3. Autres installations, outillage et mobilier	1131	131 999.571,40	132 203.666,58
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	1133	133 43.329,00	134
III. Immobilisations financières	1135	135 23.570,00	136 2.200,00
1. Parts dans des entreprises liées	1137	137	138
2. Créances sur des entreprises liées	1139	139	140

3. Parts dans des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	1141	141		142	
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	1143	143		144	
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations	1145	145		146	
6. Prêts et créances immobilisées	1147	147	23.570,00	148	2.200,00
7. Actions propres ou parts propres	1149	149		150	
D. Actif circulant	1151	151	2.068.422,62	152	2.648.803,33
I. Stocks	1153	153		154	
1. Matières premières et consommables	1155	155		156	
2. Produits et commandes en cours	1157	157		158	
3. Produits finis et marchandises	1159	159		160	
4. Acomptes versés	1160	161		162	
II. Créances	1163	163	1.558.785,99	164	2.026.170,78
1. Créances résultant de ventes et prestations de services	1165	165	224.653,72	166	5.465,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1167	167	224.653,72	168	5.465,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1169	169		170	
2. Créances sur des entreprises liées	1171	171		172	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1173	173		174	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1175	175		176	
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	1177	177		178	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1179	179		180	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1181	181		182	
4. Autres créances	1183	183	1.334.132,27	184	2.020.705,78
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1185	185	1.334.132,27	186	2.020.705,78
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1187	187		188	
III. Valeurs mobilières	1189	189		190	
1. Parts dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	1191	191		192	
2. Actions propres ou parts propres	1193	193		194	
3. Autres valeurs mobilières	1194	195		196	
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	1197	197	509.636,63	198	622.632,55
E. Comptes de régularisation	1199	199	88.638,03	200	5.010,00
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		201	3.725.732,17	202	3.205.606,02
PASSIF					
A. Capitaux propres	1301	301	1.545.101,52	302	549.592,69
I. Capital souscrit	1303	303	250.000,00	304	250.000,00
II. Primes d'émissions et primes assimilées	1305	305		306	
III. Réserves de réévaluation	1307	307		308	
IV. Réserves	1309	309		310	
1. Réserve légale	1311	311		312	

2. Réserve pour actions propres ou parts propres	1313	313		314	
3. Réserves statutaires	1315	315		316	
4. Autres réserves	1317	317		318	
V. Résultats reportés	1379	319		320	
VI. Résultat de l'exercice	1321	321		322	
VII. Acomptes sur dividendes	1323	323		324	
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325	325	1.295.101,52	326	299.592,69
IX. Plus-values immunisées	1327	327		328	
B. Dettes subordonnées	1329	329		330	
C. Provisions	1331	331	161.467,50	332	13.818,87
1. Provisions pour pensions et obligations similaires	1333	333		334	
2. Provisions pour impôts	1335	335		336	
3. Autres provisions	1337	337	161.467,50	338	13.818,87
D. Dettes non subordonnées	1339	339	1.033.998,53	340	2.642.194,46
1. Emprunts obligataires	1341	341		342	
a) Emprunts convertibles	1343	343		344	
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1345	345		346	
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1347	347		348	
b) Emprunts non convertibles	1349	349		350	
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1351	351		352	
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1353	353		354	
2. Dettes envers des établissements de crédit	1355	355		356	
a) dont la durée résiduelle est inférieurs ou égale à un an	1357	357		358	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1359	359		360	
3. Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte	1361	361		362	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1363	363		364	
b) dont la durée résiduelle est supérieurs à un an	1365	365		366	
4. Dettes sur achats et prestations de services . . .	1367	367	870.981,92	368	1.051.266,23
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1369	369	870.981,92	370	1.051.266,23
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1371	371		372	
5. Dettes représentées par des effets de commerce	1373	373		374	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1375	375		376	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1377	377		378	
6 Dettes envers des entreprises liées	1379	379		380	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1381	381		382	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1383	383		384	
7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	1385	385		386	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1387	387		388	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1389	389		390	
8. Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	1391	391	162.052,61	392	55.164,53
a) Dettes fiscales	1393	393	97.852,80	394	26.905,37

b) Dettes au titre de la sécurité sociales	1395	395	64.199,81	396	28.259,16
9. Autres dettes	1397	397	964,00	398	1.535.763,70
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1399	399	964,00	400	1.535.763,70
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1401	401		402	
E. Comptes de régularisation	1403	403	985.164,62	404	
TOTAL DU BILAN (PASSIF)		405	3.725.732,17	406	3.205.606,02

Compte de profits et pertes
Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013 (en EUR)

A. CHARGES

		Référence(s)	Exercice courant		Exercice précédent
1. Consommation de marchandises et de matières premières et consommables	1601	601	145.186,44	602	22.429,65
2. Autres charges externes	1603	603	2.580.474,27	604	1.131.918,15
3. Frais de personnel	1605	605	2.757.418,67	606	503.397,56
a) Salaires et traitements	1607	607	2.461.172,36	608	463.127,77
b) Charges sociales couvrant les salaires et traitements	1609	609	296.246,31	610	40.269,79
c) Pensions complémentaires	1611	611		612	
d) Autres charges sociales	1613	613		614	
4. Corrections de valeur	1615	615	125.250,41	616	8.619,69
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1617	617	125.250,41	618	8.619,69
b) sur éléments de l'actif circulant	1619	619		620	
5. Autres charges d'exploitation	1621	621	166.809,28	622	35.201,53
6. Corrections de valeur et ajustement de juste valeur sur immobilisations financières	1623	623		624	
7. Corrections de valeur et ajustement de juste valeur sur éléments financiers de l'actif circulant. Moins-values de cessions des valeurs mobilières	1625	625		626	
8. Intérêts et autres charges financières	1627	627	7.887,30	628	1.253,80
a) concernant des entreprises liées	1629	629		630	
b) autres intérêts et charges	1631	631	7.887,30	632	1.253,80
9. Charges exceptionnelles	1633	633	1.023,12	634	59,20
10. Impôts sur les résultat	1635	635		636	
11. Autres impôts ne figurant pas sous le poste ci-dessus	1637	637	4,00	638	
12. Profit de l'exercice	1639	639	0,00	640	0,00
TOTAL CHARGES		641	5.784.053,49	642	1.702.879,58

B. PRODUITS

1. Montants net du chiffre d'affaires	1701	701		702	
2. Variation des stocks de produits finis, et de produits et de commandes en cours	1703	703		704	
3. Production Immobilisée	1705	705		706	
4. Reprises de corrections de valeur	1707	707		708	
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1709	709		710	
b) sur éléments de l'actif circulant	1711	711		712	
5. Autres produits d'exploitation	1713	713	5.780.310,26	714	1.702.876,98
6. Produits des immobilisations financières	1715	715		716	
a) provenant d'entreprises liées	1717	717		718	
b) autres produits de participations	1719	719		720	

110479

7. Produits des éléments financiers					
de l'actif circulant	1721	721		722	
a) provenant d'entreprises liées	1723	723		724	
b) autres produits	1725	725		726	
8. Autres intérêts et autres produits financiers . . .	1727	727	3.743,23	728	2,60
a) provenant d'entreprises liées	1729	729		730	
b) autres intérêts et produits financiers	1731	731	3.743,23	732	2,60
9. Produits exceptionnels	1733	733		734	
12. Perte de l'exercice	1735	735	0,00	736	0,00
TOTAL PRODUITS		737	5.784.053,49	738	1.702.879,58

*Budget 2014
en KEURO*

Frais opérationnels					
Dépenses opérationnelles					5 475
Salaires					4 192
Employés seniors			1 330		
Autres employés			1 791		
Chercheurs juniors			846		
Candidates au doctorat			141		
Etudiants			84		
Autres dépenses opérationnelles					1 283
Dépenses locatives pour bureaux					1 485
					6 960
Investissement					1 366
TOTAL					8 326

Référence de publication: 2014091314/224.

(140108645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Gaïa International Financial Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 94.621.

Extrait des principales résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique tenue de manière extraordinaire en date du 20 juin 2014

Les mandats des trois administrateurs en place ne sont pas renouvelés.

Est nommé au poste d'administrateur unique monsieur Olivier Kuchly, né le 11 janvier 1976 à Phalsbourg (France) avec pour adresse professionnelle: 2, rue Marie Curie L-8049 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Son mandat d'administrateur unique prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2014 devant se tenir en 2015.

Le mandat du commissaire en place n'est pas renouvelé.

Est nommé en remplacement la société MYSAMA S.à r.l. avec siège social au 2, rue Marie Curie L-8049 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Cette société est inscrite auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro 145.046 section B (R.C.S. Luxembourg: B 147.046).

Son mandat de commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2014 devant se tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour Gaïa International Financial Investment S.A.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Expert-comptable

Référence de publication: 2014087725/26.

(140104218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

C.B. Fleet Holding Company, Incorporated & Cie, s.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.692.

—
 In the year two thousand and fourteen, on the twelfth of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the Partners of C.B. Fleet Holding Company, Incorporated & Cie, s.c.s., a company validly established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, number 90.692 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, on December 18, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 172 of February 18, 2003, the articles of which have been amended by notarial deed of Maître Joseph Elvinger, aforementioned, on December 31, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 679 of June 27, 2003, by notarial deed of Maître Joseph Elvinger, aforementioned, on May 14, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 98 of February 3, 2005, by notarial deed of Maître Joseph Elvinger, aforementioned, on June 7, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 107 of February 5, 2005, by notarial deed of Maître Joseph Elvinger, aforementioned, on December 13, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 655 of April 19, 2007.

There appeared:

- C.B. Fleet Holding Company, Incorporated, having its registered office at 828 Main Street, 19th Floor, Lynchburg, USA-24504, Lynchburg, Virginia, United States of America, registered with the Commonwealth of Virginia State Corporation Commission under the number 04208823, being the general partner of the Company (the "General Partner").

- C.B. Fleet International (S) Pte. Ltd., having its registered office at 21 Merchant Road, #04-01 Royal Merukh S.E.A. Building, Singapore 058267, registered with the Accounting and Corporate Regulatory Authority under the number 197500145K, being the limited partner of the Company (the "Limited Partner").

here both represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the "Proxy Holder"), by virtue of proxies given under private seal and established under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the Proxy Holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as aforementioned, declared being the entire body of partners (the "Partners") of the Company.

The Proxy Holder declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The Partners hold all the eight hundred and thirty-six thousand three hundred and sixty-one (836,361) shares of the Company with a par value of fifty euro (EUR 50) each, representing the entire share capital of the Company of an amount of forty-one million eight hundred and eighteen thousand and fifty Euro (EUR 41,818,050), so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. (i) Change of the functional currency from Euro (EUR) to United States Dollar (USD) with effect as of 1st January 2014, (ii) conversion of the amount of the Company's share capital with effect as of 1st January 2014 in an amount expressed in United States Dollar at the official exchange rate of the Wall Street Journal publicly available on 31st December 2013 (i.e. EUR 1 = USD 1.3745), (iii) change of nominal value of the shares of the Company with effect as of 1st January 2014 to set it at sixty-eight United States Dollar and seven hundred and twenty-five United States Cent (USD 68.725) per share and determination of the Company's share capital at approximately the equivalent United States Dollar of forty-one million eight hundred and eighteen thousand and fifty Euro (EUR 41,818,050), with all the eight hundred and thirty-six thousand three hundred and sixty-one (836,361) shares, having each a nominal value of sixty-eight United States Dollar and seven hundred and twenty-five United States Cent (USD 68.725), with effect as of 1st January 2014;

2. Conversion of the share capital of the Company from its amount as specified above in order to set it at an amount of fifty-seven million four hundred and seventy-eight thousand nine hundred and nine United States Dollar and seventy-three United States Cent (USD 57,478,909.73), with effect as of 1st January 2014;

3. Subsequent amendment of the article 9. of the articles of association of the Company, with effect as of 1st January 2014; and

4. Miscellaneous.

The appearing parties, acting through their Proxy holder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First Resolution

The Partners resolve:

(i) to change the functional currency of the Company's share capital from Euro (EUR) to United States Dollar (USD), with effect as of 1st January 2014;

(ii) to convert the amount of the Company's share capital in an amount expressed in United States Dollar at the official exchange rate of the Wall Street Journal dated as of 31st December 2013 (i.e. EUR 1 = USD 1.3745), with effect as of 1st January 2014; and

(iii) to change the nominal value of the shares of the Company to set it at sixty-eight United States Dollar and seven hundred and twenty-five United States Cent (USD 68.725) per share, with effect as of 1st January 2014,

in order to set, as result of the changes listed under items (i) to (iii) here above, the Company's share capital at approximately the equivalent United States Dollar of forty-one million eight hundred and eighteen thousand and fifty Euro (EUR 41,818,050), with all the eight hundred and thirty-six thousand three hundred and sixty-one (836,361) shares, having each a nominal value of sixty-eight United States Dollar and seven hundred and twenty-five United States Cent (USD 68.725), with effect as of 1st January 2014.

Second Resolution

The Partners resolve to convert the share capital of the Company from its amount as specified above in order to set it at an amount of fifty-seven million four hundred and seventy-eight thousand nine hundred and nine United States Dollar and seventy-three United States Cent (USD 57,478,909.73), with effect as of 1st January 2014.

Third Resolution

The Partners resolve to amend article nine (9) of the articles of association, in order to reflect such actions, and to give it the following wording, with effect as of 1st January 2014:

" **Art. 9. Capital, contribution.** The capital is set at USD 57,478,909.73 (fifty-seven million four hundred and seventy-eight thousand nine hundred and nine United States Dollar and seventy-three United States Cent) represented by 836,361 (eight hundred and thirty-six thousand three hundred and sixty-one) shares with a nominal value of USD 68.725 (sixty-eight United States Dollar and seven hundred and twenty-five United States Cent) each.

General partner: 1 (one) share

Limited partner: 836,360 (eight hundred and thirty-six thousand three hundred and sixty) shares"

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about thousand two hundred euro.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de C.B. FLEET HOLDING COMPANY, INCORPORATED & CIE, S.C.S., une société en commandite simple, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée à la section B du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 90.692 (la "Société"), constituée selon acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 172 du 18 février 2003, modifiée par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, susmentionné, le 31 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 679 du 27 juin 2003, par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, susmentionné, le 14 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 98 du 3 février 2005, par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, susmentionné, le 7 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 107 du 5 février 2005 et par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, susmentionné, le 13 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 655 du 19 Avril 2007.

Ont comparu

- C.B. Fleet Holding Company, Incorporated, ayant son siège social au 828 Main Street, 19th Floor, Lynchburg, USA-24504, Virginie, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de l'Etat de Virginie sous le numéro 04208823 étant l'associé commandité de la Société (l'"Associé Commandité");

- C.B. Fleet International (S) Pte. Ltd, ayant son siège social au 21 Merchant Road, #04-01 Royal Merukh S.E.A. Building, Singapore 058267, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 197500145K étant l'associé commanditaire de la Société (l'"Associé Commanditaire").

Ici tous deux représentés par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme précédé, déclarent être les associés (les "Associés") de la Société.

I. Les Associés détiennent toutes les huit cent trente-six mille trois cent soixante-et-une (836.361) parts sociales d'une valeur de cinquante euros (50 EUR) chacune, représentant la totalité du capital social de quarante et un millions huit cent dix-huit mille cinquante Euros (41.818.050 EUR), de sorte que les résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels les résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. (i) Modification avec effet au 1^{er} janvier 2014 de la devise fonctionnelle d'euros (EUR) en dollars américains (USD), (ii) conversion du montant du capital social de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2014 dans un montant exprimé en dollars américains sur base du taux de change officiel du Wall Street Journal publié en date du 31 décembre 2013 (soit 1 EUR = 1.3745 USD), (iii) modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2014 afin de la fixer à soixante-huit dollars américains et sept cent vingt-cinq centimes américains (68,725 USD) par part sociale et détermination du capital social de la Société à approximativement l'équivalent en dollars américains de quarante et un millions huit cent dix-huit mille cinquante Euros (41.818.050 EUR), toutes les parts sociales ayant une valeur nominale de soixante-huit dollars américains et sept cent vingt-cinq centimes américains (68,725 USD) chacune;

2. Conversion du capital social de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2014 afin de le porter du montant mentionné ci-dessus à cinquante-sept millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent neuf dollars américains et soixante-treize centimes américains (57.478.909,73 USD);

3. Modification subséquente de l'article 9 des statuts de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2014; et

4. Divers.

Les comparantes ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qui ont été prises par les Associés:

Première résolution

Les Associés décident:

(i) de modifier la devise fonctionnelle du capital social de la Société d'euros (EUR) en dollars américains (USD) avec effet au 1^{er} janvier 2014;

(ii) de convertir le montant du capital social de la Société dans un montant exprimé en dollars américains (USD) au taux de change officiel du Wall Street Journal daté du 31 décembre 2013 (soit 1 EUR = 1.3745 USD), avec effet au 1^{er} janvier 2014; et

(iii) de modifier la valeur nominale des parts sociales de la Société afin de la fixer à soixante-huit dollars américains et sept cent vingt-cinq centimes américains (68,725 USD) par part sociale, avec effet au 1^{er} janvier 2014,

afin de fixer, à la suite des changements mentionnés aux points (i) à (iii) ci-dessus, le capital social de la Société à approximativement l'équivalent en dollars américains de quarante et un millions huit cent dix-huit mille cinquante Euros (41.818.050 EUR), toutes les parts sociales ayant une valeur nominale de soixante-huit dollars américains et sept cent vingt-cinq centimes américains (68,725 USD) chacune, avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Deuxième Résolution

Les Associés décident de convertir le capital social de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2014 afin de le porter de son montant actuel mentionné ci-dessus à cinquante-sept millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent neuf dollars américains et soixante-treize centimes américains (57.478.909,73 USD).

Troisième Résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article 9. des statuts avec effet au 1^{er} janvier 2014 afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9. Capital, Apports.** Le capital social est fixé à 57.478.909,73 USD (cinquante-sept millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent neuf dollars américains et soixante-treize centimes américains) représentés par 836.361 (huit cent trente-six mille trois cent soixante et une) parts sociales d'une valeur nominale de 68,725 USD (soixante-huit dollars américains et sept cent vingt-cinq centimes américains) chacune.

L'associé commandité: 1 (une) part sociale

L'associé commanditaire: 836.360 (huit cent trente-six mille trois cent soixante) parts sociales"

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 16 juin 2014. Relation: LAC/2014/27780. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014089914/181.

(140105943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

MontblancManagement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 145.539.

In the year two thousand and fourteen, the twenty-seventh,

Before, Maître Karine REUTER, civil law notary, residing in Petange (Luxemburg)

THERE APPEARED:

Sunshine View Limited LLC, a limited liability corporation (LLC) incorporated and organized under the laws of Hong Kong, having its registered office at 18th Floor, Two Chinachem Plaza, 68 Connaught Road Central, Hong Kong, registered with the Hong Kong Register of Companies, under number 1278086

hereby represented by Ms Claire THEOBALD, residing professionally in Luxemburg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares being the sole shareholder of

Montblanc Luxembourg S.à r.l.,

a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

having its registered office in L-2180 Luxembourg, 6 rue Jean Monnet, Grand Duchy of Luxembourg,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145.539

incorporated by notarial deed on 24 March 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 April 2009 under number 830, page number 39806.

The appearing party, duly represented, has requested the undersigned Notary to document the following resolutions taken by the sole shareholder:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the company's name into «MONTBLANC Management S.à r.l.» and to amend article 1 of the articles of association which shall now be read as follows:

« **Art. 1. Name.** The name of the company is "Montblanc Management S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).»

Second resolution

The sole shareholder resolves to change the company's corporate object and to amend article 3 of the articles of association which shall now be read as follows

« **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management (by, among others, carrying out directors/managers mandates) and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may provide services, including, without limitation, management, accounting and administration services, to its Luxembourg affiliated companies.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am siebenundzwanzigsten Juni,

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Karine REUTER, mit Amtssitz in Petingen, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Sunshine View Limited LLC, eine Gesellschaft (limited liability corporation (LLC)) bestehend unter dem Recht von Hong Kong, mit Sitz in 18th Floor, Two Chinachem Plaza, 68 Connaught Road Central, Hong Kong, eingetragen im Hong Kong Register of Companies, unter Nummer 1278086,

hier vertreten durch Frau Claire THEOBALD, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Die Vollmacht, nach ne-varietur-Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, bleibt vorliegender Urkunde beigelegt, um mit derselben registriert zu werden.

Die erscheinende Partei ist alleiniger Teilhaber an der Gesellschaft

Montblanc Luxembourg S.à r.l.,

eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in L-2180 Luxemburg, 6 rue Jean Monnet,

H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 145.539,

gegründet durch notarielle Urkunde vom 24. März 2009, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 17. April 2009 Nummer 830, Seite 39806.

Die erscheinende Partei, vertreten wie oben angegeben, ersuchte alsdann den Notar folgende Beschlüsse festzuhalten:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Gesellschaftsnamen abzuändern, welcher ab dem heutigen Tage „MONTBLANC Management S.à r.l.“ lautet. Dem zu Folge beschliesst der alleinige Gesellschafter Artikel 1 der Satzung ab zuändern, welche am dem heutigen Tage wie folgt lautet:

« **Art. 1. Firma.** Der Name der Gesellschaft lautet "Montblanc Management S.à r.l." (nachstehend die Gesellschaft). Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, welche durch die Bestimmungen

des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung (nachstehend das Gesetz), sowie durch nachstehende Gesellschaftssatzung geregelt wird (nachstehend die Satzung).»

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern und somit auch Artikel 3 der Satzung wie folgt ab zuändern:

Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1 Zweck der Gesellschaft ist die Akquisition von Beteiligungen, in Luxemburg oder im Ausland, in jeglichen Gesellschaften oder Unternehmen jeder Form, welcher Art auch immer, sowie die Verwaltung solcher Beteiligungen. Die Gesellschaft darf insbesondere jedwede Aktien, Anteile und andere Beteiligungswertpapiere, Anleihen, Schuldverschreibungen, Einlagenzertifikate und andere Schuldtitel und im Allgemeinen alle von öffentlichen oder privaten Unternehmen ausgegeben Wertpapiere und Finanzinstrumente jeder Art durch Zeichnung, Kauf und Tausch oder auf jede andere Weise erwerben. Sie darf sich an der Gründung, Entwicklung, Verwaltung (durch, unter anderem, die Ausführung des Mandats als Verwaltungsratsmitglied oder Geschäftsführer) und Kontrolle einer jeden Gesellschaft oder eines jeden Unternehmens beteiligen. Des Weiteren darf sie in den Erwerb und die Verwaltung eines Portfolios von Patenten oder anderer geistiger Eigentumsrechte jeglicher Art oder Ursprungs investieren.

3.2 Die Gesellschaft kann Darlehen jeglicher Art, außer im Wege eines öffentlichen Angebots, aufnehmen. Sie darf, jedoch nur durch Privatplatzierungen, Schuldscheine, Anleihen sowie jegliche Art von Schuldtiteln und Anteilen sowie anteilsähnliche Wertpapiere ausgeben. Die Gesellschaft kann Geldmittel, einschließlich, und ohne Einschränkung, der Erträge aus Kreditverbindlichkeiten an ihre Tochtergesellschaften, verbundene Unternehmen und alle anderen Gesellschaften verleihen. Des Weiteren kann die Gesellschaft Garantien gewähren und ihr gesamtes oder nur einen Teil ihres Vermögens verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten bestellen und gewähren, um ihre eigenen Verpflichtungen und solche anderer Gesellschaften zu garantieren und im Allgemeinen zu ihrem eigenen Vorteil und dem jeder anderen Gesellschaft oder Person. Zur Vermeidung von Zweifeln: die Gesellschaft ist nicht dazu befugt reglementierte Tätigkeiten in Bezug auf den Finanzsektor ohne Einholung der erforderlichen Genehmigung auszuüben.

3.3 Die Gesellschaft ist befugt Dienstleistungen, einschließlich, und ohne Beschränkung, verwaltende, buchhalterische und administrative Dienstleistungen für ihre luxemburgischen verbundenen Gesellschaften zu erbringen.

3.4 Die Gesellschaft ist befugt sich jeglicher Techniken und Mittel zu bedienen, um ihre Investitionen effizient zu verwalten und um sich selbst gegen Kreditrisiken, Wechselkurseinwirkungsrisiken, Zinssatzrisiken und andere Risiken abzusichern.

3.5 Die Gesellschaft ist befugt jede gewerbliche, finanzielle oder industrielle Tätigkeit und jede Transaktion in Bezug auf Immobilien oder bewegliches Vermögen durchzuführen, welche, mittelbar oder unmittelbar, den Gesellschaftszweck fördern oder sich auf den Gesellschaftszweck beziehen.“

Der amtierende Notar, welcher der englischen Sprache kundig ist, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der deutschen und der englischen Fassung die englische Fassung massgebend ist.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an den Bevollmächtigten des vorgenannten Komparenten, hat jener zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signés: C. THEOBALD, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juin 2014. Relation: EAC/2014/8915. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014092227/134.

(140109344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Osteria del Teatro Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 37, rue des Etats-Unis.

R.C.S. Luxembourg B 67.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014086394/9.

(140102120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

China Designer Outlet Mall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 168.248.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

Mr Max MAYER, employee, professionally residing at 3 Route de Luxembourg, L-6130 Junglinster Grand Duchy of Luxembourg,

acting in his capacity as duly appointed attorney of the Board of Directors of the public company limited by shares ("société anonyme") China Designer Outlet Mall S.A., having its registered office at 1, avenue de la Gare L -1611 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 168248 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Jean SECKLER, prenamed, on April 5, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1368 dated 1 June 2012, and whose articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Jean SECKLER on the 17 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3069 dated December 20, 2012.

The appearing party referred to the notary that the Board of Directors of the Company, in its meeting dated 13 Mai 2014, resolved within the limit of the authorized capital under the terms and conditions of the articles of association of the Company, to increase the share capital of the Company by a contribution in cash so as to bring it from its present amount of One Hundred Thousand and Three US dollars (USD 100,003) represented by Fifty Thousand (50,000) Class A shares, Fifty Thousand (50,000) Class B shares, One (1) Class C1 share, One (1) Class C2 share and One (1) Class C3 share, each of these shares having a nominal value of One US dollar (USD 1), to the amount of One Hundred and Fifty Thousand and Nine US dollars (USD 150,009) represented by One Hundred Thousand and Six (100,006) Class A Shares, Fifty Thousand (50,000) Class B shares, One (1) Class C1 share, One (1) Class C2 share and One (1) Class C3, each of these shares having a nominal value of One US dollar (USD 1).

The appearing party then tabled a bank statement issued by BIL Banque Internationale à Luxembourg, showing that Fifty Thousand and Six US dollars (USD 50,006) are blocked on the Company's bank account for the purpose of the increase of capital. This bank statement is given to the notary for his comfort.

On the basis of the above listed document, the appearing party hereby requested the notary to state and record:

(i) the increase of the share capital of the Company by a contribution in cash so as to bring it from its present amount of One Hundred Thousand and Three US dollars (USD 100,003) represented by Fifty Thousand (50,000) Class A shares, Fifty Thousand (50,000) Class B shares, One (1) Class C1 share, One (1) Class C2 share and One (1) Class C3 share each of these shares having a nominal value of One US dollar (USD 1) to the amount of One Hundred and Fifty Thousand and Nine US dollars (USD 150,009) represented by One Hundred Thousand and Six (100,006) Class A Shares, Fifty Thousand (50,000) Class B shares, One (1) Class C1 share, One (1) Class C2 share and One (1) Class C3 each of these shares having a nominal value of One US dollar (USD 1); and

(ii) the consecutive amendment of article 5 paragraph 1 of the articles association of the Company so as to give it the following wording:

" **5.1.** The subscribed capital of the Company is set at One Hundred and Fifty Thousand and Nine US dollars (USD 150,009) represented by One Hundred Thousand and Six (100,006) Class A Shares, Fifty Thousand (50,000) Class B shares, One (1) Class C1 share, One (1) Class C2 share and One (1) Class C3 each of these shares having a nominal value of One US dollar (USD 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company (the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C1 Share, the Class C2 Share and the Class C3 Share are together referred to as the "Shares")"

Declarations and Costs

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at EUR 1,300.-.

The capital increase is valued at EUR 36,669.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the same signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement au 3 Route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par le Conseil d'Administration de la société anonyme China Designer Outlet Mall S.A., ayant son siège social sis au 65 bd Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B 168248 (la "Société"), constituée par acte reçu de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 5 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1368 du 1^{er} juin 2012, et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte reçu de Maître Jean SECKLER le 17 octobre 2012, publié au Mémorial C numéro 3069 du 20 décembre 2012.

La partie comparante a déclaré au notaire que le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa réunion du 13 mai 2014, a décidé dans les limites du capital autorisé et conformément aux termes et conditions prévus par les statuts de la Société, d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille six dollars US (USD 50.006) par apport en numéraire pour le porter de son montant actuel de cent mille trois dollars US (100.003 USD) représenté par cinquante mille (50.000) actions de classe A, cinquante mille (50.000) actions de classe B, une (1) action de classe C1, une (1) action de classe C2 et une (1) action de classe C3 au montant de cent cinquante mille neuf dollars US (150.009 USD) représenté par cent mille six (100.006) actions de classe A, cinquante mille (50.000) actions de classe B, une (1) action de classe C1, une (1) action de classe C2 et une (1) action de classe C3, ayant chacune une valeur nominale d'un dollar US (1 USD).

La partie comparante a ensuite présenté un extrait bancaire émis par la Banque International à Luxembourg (BIL) attestant que la somme de cinquante mille six dollars US (USD 50.006) est bloquée sur le compte bancaire de la Société dans le but de procéder à l'augmentation de capital.

Ledit document est fourni au notaire instrumentant pour son confort.

Sur la base dudit certificat, la partie comparante a demandé au notaire de déclarer et d'acter ce qui suit:

(i) l'augmentation de capital de la Société d'un montant de cinquante mille six dollars US (USD 50.006) par apport en numéraire pour le porter de son montant actuel cent mille trois dollars US (100.003 USD) représenté par cinquante mille (50.000) actions de classe A, cinquante mille (50.000) actions de classe B, une (1) action de classe C1, une (1) action de classe C2 et une (1) action de classe C3, au montant de cent cinquante mille neuf dollars US (150.009 USD) représenté par cent mille six (100.006) actions de classe A, cinquante mille (50.000) actions de classe B, une (1) action de classe C1, une (1) action de classe C2 et une (1) action de classe C3 ayant chacune une valeur nominale d'un dollar US (1 USD); et

(ii) la modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social souscrit de la Société s'élève à cent cinquante mille neuf dollars US (150.009 USD), représenté par cent mille six (100.006) actions de classe A, cinquante mille (50.000) actions de classe B, une (1) action de classe C1, une (1) action de classe C2 et une (1) action de classe C3, ayant chacune une valeur nominale d'un dollar US (1 USD) et bénéficiant de l'ensemble des droits et obligations décrits dans les statuts de la Société (les actions de classe A, les actions de classes B, l'action de classe C1, l'action de classe C2 et l'action de classe C3 étant désignées ci-après comme les «Actions»).".

Déclarations et Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à 1.300,- EUR.

L'augmentation de capital a été évaluée à 36.669,- EUR

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 mai 2014. Relation GRE/2014/2209. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 17 juin 2014.

Référence de publication: 2014089931/110.

(140106807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Hive Group Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.662.

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "HIVE GROUP LUXEMBOURG", établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 160662 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en remplacement de son collègue alors empêché Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1504 du 7 juillet 2011,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Madame Virginie KLOPP, employée privée, demeurant professionnellement à Windhof.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à Windhof.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Constat de libération intégrale du capital;
2. Modification de l'article 5 des statuts en y insérant une clause prévoyant un droit d'agrément et de préemption en faveur des actionnaires;
3. Changement du régime de signature statutaire des administrateurs et modification subséquent de l'article 9 des statuts;
4. Modification de l'article 16 des statuts;
5. Démission de l'administrateur unique, avec décharge;
6. Mise en place d'un conseil d'administration et fixation de la durée des mandats des administrateurs;
7. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000.- EUR), représenté par cent (100) actions avec une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR) chacune, inscrites au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg comme étant libérées à concurrence de 80,645%, de sorte à ce que la Société dispose d'un capital de vingt-cinq mille euros (25.000.- EUR).

L'Assemblée constate également que les actionnaires ont entretemps versé en numéraire les 19,355% non-libérés du capital sur un compte bancaire au nom de la Société et que suite à cette libération supplémentaire le capital social de trente et un mille euros (31.000.- EUR) est dès à présent entièrement libéré.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts en y insérant une clause prévoyant un droit d'agrément et de préemption en faveur des actionnaires.

Ledit article 5 se lira dorénavant comme suit:

“ **Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,-EUR) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives.

Un registre des actionnaires, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, sera tenu au siège social. Ce registre comportera la dénomination exacte de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions, ainsi que les transferts des actions et leur date. Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société pourra se fier à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires.

Le transfert des actions sera opéré par une déclaration de transfert inscrite au registre des actionnaires, daté et signé par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Le transfert des actions peut aussi être opéré conformément aux règles relatives au transfert de dettes tel qu'établi par l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. En outre, la Société peut accepter et inscrire au registre des actionnaires tout transfert évoqué dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Droit d'agrément et de préemption

Tout actionnaire désireux de céder ses actions doit les offrir en priorité à ses co-actionnaires.

L'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses actions devra en informer le conseil d'administration par lettre recommandée, en indiquant le nombre et les numéros des actions qu'il propose de céder, le prix qu'il en demande et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces actions.

Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les actions concernées aux autres actionnaires.

Au cas où l'acquéreur éventuel souhaiterait acquérir l'intégralité des titres à céder et l'intégralité seulement, la lettre recommandée du cédant doit le préciser expressément.

Dans la quinzaine de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet par lettre recommandée aux autres actionnaires cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces actions, proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce dernier délai, le conseil d'administration avisera les actionnaires ayant exercé leur droit de préemption du nombre d'actions sur lesquelles aucun droit de préférence n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans le mois s'ils sont intéressés à racheter tout ou partie de ces actions.

Au cas où l'intégralité des titres et l'intégralité seulement est à céder, le conseil d'administration doit également aviser les actionnaires que faute de rachat par ceux-ci et/ou la société de l'intégralité des titres, le cédant sera libre du choix du cessionnaire pour l'intégralité des titres qu'il souhaite céder.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, le conseil d'administration adressera à l'actionnaire désireux de céder ses actions, une lettre recommandée indiquant le nom des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre d'actions dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre d'actions que la société rachètera à elle-même.

A partir de la réception de cette lettre, l'actionnaire sera libre de céder au cessionnaire indiqué dans son offre de cession, les actions qu'il a offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres actionnaires ou la société, voire même l'intégralité de ces actions si tel est le choix de l'acquéreur proposé, dans la mesure où ce choix aura préalablement été communiqué par le conseil d'administration aux différents actionnaires, comme indiqué ci-dessus.

Il pourra cependant être dérogé à l'ensemble des procédures décrites ci-dessus dans l'hypothèse où une assemblée d'actionnaires ou un pacte extra-statutaire conviendrait à l'unanimité d'autres façons de procéder, qu'il s'agisse de cessions d'actions ou des conséquences du décès d'un actionnaire.”

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer le régime de signature statutaire des administrateurs et de modifier subséquemment l'article 9 des Statuts comme suit:

“ **Art. 13.** La société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.”

Quatrième résolution

Dans le but d'accorder au conseil d'administration la possibilité de payer acomptes sur dividendes, l'Assemblée Unique décide de modifier l'article 16 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 16.** Sur les bénéfices nets de la société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la société sur dividendes distribués mais non revendiqués.”

Cinquième résolution

L'Assemblée décide:

- d'accepter la démission de l'actuel administrateur unique Monsieur Frédéric Michel Richard STIERNON et de lui accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour;

- de mettre en place un conseil d'administration et à cet effet nomme comme aux fonctions administrateurs les personnes suivantes:

a) Monsieur Guy TESCHER, ingénieur, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 31 mars 1952, demeurant à L-8410 Steinfort, 67, route d'Arlon;

b) Monsieur Pascal ROBERT, directeur, né à Aye (Belgique), le 16 septembre 1966, demeurant à B-6950 Nassongne, 69, rue du Thiers de Gattes; et

c) Monsieur Frédéric ROBERT, administrateur de société, né à Libramont (Belgique), le 19 novembre 1968, demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, 6, rue de Bologne.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. KLOPP, M. GOERES, A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2014 LAC/2014/27494. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 26 juin 2014.

Référence de publication: 2014091144/159.

(140108151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Nive I, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 149.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014086366/9.

(140101843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 136.544.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de LaSalle Paris Office Venture L.P., société mère de LaSalle Paris Office Ventures 1 Sàrl. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014086280/10.

(140101757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Content Ventures Limited, Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 147.338.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the second day of June.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Eastern European Media Holdings S.A, a company established under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg number B 159 867 (the "appearing party"), represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy delivered to him under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, declares and requests the notary to act:

This appearing party declares and requests the notary to act:

1) That the private limited company Content Ventures Limited, having had its registered office at 6 New Street Square, New Fetter Lane, London, England, EC 4A 3AQ, registered with Registrar of Companies for England and Wales under number 03848181, liquidated and having its effective place of management and business at L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 147 338, was incorporated and registered in England and Wales under the Companies Acts 1985 on 24th September 1999 and transferred its effective place of management and business to the Grand-Duchy of Luxembourg on 22nd May 2009 by deed before Notary Me Henri Beck, residing in Echternach, published with the Mémorial C number 1592 on 18th August 2009 (the "Company").

2) That on 11th July 2011 the Company changed its name into CV (BULGARIA) LIMITED, pursuant to a special resolution of its shareholder, published with the Registrar of Companies for England and Wales on 13th July 2011.

3) That the Company's capital is fixed at one million four hundred fifty-eight thousand three hundred thirty-five British Pounds and thirty-one cents (GBP 1,458,335.31), divided into one hundred and forty-five million eight hundred and thirty-three thousand five hundred and thirty-one (145,833,531) shares with a par value of one pence (GBP 0.01) each, fully paid up.

4) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

5) That the Company was dissolved and liquidated in England on 9th October 2012 pursuant to a decision of the Board of Directors taken on 30th May 2012, and it has discontinued all activities.

6) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company in Luxembourg; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

7) That the appearing party in his capacity as liquidator of the Company in Luxembourg declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

8) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 7).

9) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated with effect as from 9th October 2012.

10) That full and entire discharge is granted to the directors for the performance of their assignment.

11) That the shareholders register of the dissolved company has been cancelled.

12) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the registered office of the Company in 6 New Street Square, New Fetter Lane, London, England, EC 4A 3AQ.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately EUR 1,000.-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deux juin.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Eastern European Media Holdings S.A, une société anonyme existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 6C, rue Gabriel Lippmann, enregistrée avec R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 159 867 (la "comparante"),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme Content Ventures Limited, ayant eu son siège social à 6 New Street Square, New Fetter Lane, London, England, EC 4A 3AQ, enregistrée avec le Registre des Sociétés d'Angleterre et Pays de Galles sous le numéro 03848181, liquidée et ayant son siège de direction effectif à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, enregistrée avec le R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 147 338, a été constituée et enregistrée en Angleterre et Pays de Galles selon les dispositions de la Loi sur les Sociétés 1985 en date du 24 septembre 1999 et a transféré son siège de direction effectif au Grand-Duché de Luxembourg en date du 22 mai 2009 par acte reçu par le notaire Me Henri Beck, de résidence à Echternach, publié au Mémorial C numéro 1592 du 18 août 2009 (la "Société").

2) Qu'en date du 11 juillet 2011 la Société a changé sa dénomination sociale en CV (BULGARIA) LIMITED, suivant une résolution spéciale de son actionnaire, publiée avec le Registre des Sociétés d'Angleterre et Pays de Galles en date du 13 juillet 2011.

3) Que le capital de la Société est fixé à un million quatre cent cinquante-huit mille trois cent trente-cinq livres britanniques et trente-un cents (GBP 1,458,335.31), divisé en cent quarante-cinq millions huit cent trente-trois mille cinq cent trente-une (145,833,531) actions d'une valeur nominale de un cent (GBP 0.01) chacune, entièrement libérées.

4) Que la comparante est l'associée unique de la Société.

5) Que la Société a été dissoute et de liquidée en Angleterre en date du 9 octobre 2012 suivant une décision de son Conseil d'Administration prise en date du 30 mai 2012, et a interrompu ses activités.

6) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société au Luxembourg et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

7) Que la comparante déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

8) Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7).

- 9) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close avec effet au 9 octobre 2012.
- 10) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat.
- 11) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des parts sociales de la société dissoute.
- 12) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à 6 New Street Square, New Fetter Lane, London, England, EC 4A 3AQ.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.000,- EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 juin 2014. Relation GRE/2014/2251. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 16 juin 2014.

Référence de publication: 2014089942/111.

(140104949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

Hyd Fin Int'l, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.500.

L'an deux mille quatorze.

Le dix-sept juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Hyd Fin Int'l S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.500, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 165 du 23 février 2005 («la Société»).

Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

La séance est présidée par Mrs Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

qui désigne comme secrétaire Mrs Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mrs Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Décision de convertir les actions existantes en actions de classe A pour une moitié et en actions de classe B pour l'autre moitié;

2. Augmentation du capital de la Société à concurrence de cinquante-quatre millions quatre cent quarante-neuf mille euros (EUR 54.449.000) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à un montant de cinquante-quatre millions quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 54.480.000), par apport en nature de sept cent trente mille quatre cent soixante-dix (730.470) actions de la société de droit Irlandais Hydrotec Engineering actuellement détenues par les actionnaires de la Société et de deux (2) actions de la société de droit Irlandais Hydrotec Limited actuellement détenues par les actionnaires de la Société pour un montant respectivement de cinquante-et-un millions huit cent quarante-cinq mille euros (EUR 51.845.000) et deux millions six cent quatre mille euros (EUR 2.604.000), par l'émission de cinq cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix (544.490) actions nouvelles dont cinquante-quatre mille trois cent vingt-cinq (54.325) actions nouvelles de classe A, cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingts (54.480) actions nouvelles de classe B, cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingts (54.480) actions nouvelles de

classe C, cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingts (54.480) actions nouvelles de classe D, cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingts (54.480) actions nouvelles de classe E, cinquante-quatre mille trois cent vingt-cinq (54.325) actions nouvelles de classe F, cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingts (54.480) actions nouvelles de classe G, cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingts (54.480) actions nouvelles de classe H, cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingts (54.480) actions nouvelles de classe I, cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingts (54.480) nouvelles de classe J, d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune;

3. Modification de l'article 5, alinéa premier des statuts, afin de refléter les décisions prises dans les résolutions précédentes.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir les trois cent dix (310) actions existantes en actions de classe A et de classe F de la façon suivante:

- cent cinquante-cinq (155) actions sont converties en actions de classe A, soit la moitié des actions existantes;
- cent cinquante-cinq (155) actions sont converties en actions de classe F, soit la seconde moitié des actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la Société par apport en nature pour un montant total de cinquante-quatre millions quatre cent quarante-neuf mille euros (EUR 54.449.000);

afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à un montant de cinquante-quatre millions quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 54.480.000),

par l'émission de cinq cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix (544.490) actions nouvelles dont cinquante-quatre mille trois cent vingt-cinq (54.325) actions nouvelles de classe A, cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingts (54.480) actions nouvelles de classe B, cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingts (54.480) actions nouvelles de classe C, cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingts (54.480) actions nouvelles de classe D, cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingts (54.480) actions nouvelles de classe E, cinquante-quatre mille trois cent vingt-cinq (54.325) actions nouvelles de classe F, cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingts (54.480) actions nouvelles de classe G, cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingts (54.480) actions nouvelles de classe H, cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingts (54.480) actions nouvelles de classe I, cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingts (54.480) nouvelles de classe J, d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune,

de sorte que le capital est dorénavant représenté par cinq cent quarante-quatre mille huit cents (544.800) actions, réparties comme suit entre les dix classes d'actions:

- La «Classe A» comprend les actions numéro un (1) à cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingt (54.480);
- La «Classe B» comprend les actions numéro cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-un (54.481) à cent huit mille neuf cent soixante (108.960);
- La «Classe C» comprend les actions numéro cent huit mille neuf cent soixante-et-un (108.961) à cent soixante-trois mille quatre-cent quarante (163.440);
- La «Classe D» comprend les actions numéro cent soixante-trois mille quatre-cent quarante-et-un (163.441) à deux cent dix-sept mille neuf cent vingt (217.920);
- La «Classe E» comprend les actions numéro deux cent dix-sept mille neuf cent vingt-et-un (217.921) à deux cent soixante-douze mille quatre cent (272.400);
- La «Classe F» comprend les actions numéro deux cent soixante-douze mille quatre cent un (272.401) à trois cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt (326.880);
- La «Classe G» comprend les actions numéro trois cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-un (326.881) à trois cent quatre-vingt-un mille trois cent soixante (381.360);
- La «Classe H» comprend les actions numéro trois cent quatre-vingt-un mille trois cent soixante-et-un (381.361) à quatre cent trente-cinq mille huit cent quarante (435.840);
- La «Classe I» comprend les actions numéro quatre cent quarante mille trente-et-un (435.841) à quatre cent quatre-vingt-dix mille trois cent vingt (490.320);
- La «Classe J» comprend les actions quatre cent quatre-vingt-dix mille trois cent vingt-et-un (490.321) à cinq cent quarante-quatre mille huit cent (544.800).

Souscription - Libération

Les actionnaires déclarent souscrire dans une proportion égale à celle des actions qu'ils détiennent déjà aux cinq cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix (544.490) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune, et les libérer intégralement pour un montant de cinquante-quatre millions quatre cent quarante-neuf mille euros (EUR 54.449.000) par apport en nature de:

- trois cent soixante-cinq mille deux cent trente-cinq (365.235) actions chacun, soit un total de sept cent trente mille quatre cent soixante-dix (730.470) actions qu'ils détiennent dans la société de droit Irlandais Hydrotec Engineering pour une valeur totale de cinquante-et-un millions huit cent quarante-cinq mille euros (EUR 51.845.000);
- une action chacun, soit un total de deux (2) actions qu'ils détiennent dans la société de droit Irlandais Hydrotec Limited pour une valeur totale de deux millions six cent quatre mille euros (EUR 2.604.000).

La valeur totale de l'apport en nature que réalisent les actionnaires de cinquante-quatre millions quatre cent quarante-neuf mille euros (EUR 54.449.000) est acceptée par la société et est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par la société de droit luxembourgeois Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social au 89A, Pafbruch, L-8308 Capellen, et dont le rapport conclut en substance comme suit:

Conclusion

"Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number and the nominal value of the Company's shares to be issued."

Que l'on peut traduire comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de la société à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- le rapport du réviseur d'entreprises mentionné ci-dessus;
- une déclaration d'apport des actionnaires certifiant qu'ils sont propriétaires sans restriction des actions apportées,
- une déclaration du conseil d'administration de la Société.

Réalisation effective de l'apport

Il résulte de la déclaration d'apport des actionnaires que:

- ils sont seuls propriétaires sans restriction des actions apportées et possèdent les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles,
- toutes les formalités nécessaires au transfert de l'actif suite aux contributions à la Société sont accomplies par les actionnaires.

Troisième résolution

Suite aux décisions prises dans les résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 5, alinéa premier des statuts de la Société.

« **Art. 5. alinéa premier.** Le capital social est fixé à cinquante-quatre millions quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 54.480.000), représenté par cinq cent quarante-quatre mille huit cents (544.800) actions numérotées de 1 à 544.800, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, réparties en dix (10) classes d'actions, de la manière suivante:

- La «Classe A» comprend les actions numéro un (1) à cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingt (54.480);
- La «Classe B» comprend les actions numéro cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-un (54.481) à cent huit mille neuf cent soixante (108.960);
- La «Classe C» comprend les actions numéro cent huit mille neuf cent soixante-et-un (108.961) à cent soixante-trois mille quatre-cent quarante (163.440);
- La «Classe D» comprend les actions numéro cent soixante-trois mille quatre-cent quarante-et-un (163.441) à deux cent dix-sept mille neuf cent vingt (217.920);
- La «Classe E» comprend les actions numéro deux cent dix-sept mille neuf cent vingt-et-un (217.921) à deux cent soixante-douze mille quatre cent (272.400);
- La «Classe F» comprend les actions numéro deux cent soixante-douze mille quatre cent un (272.401) à trois cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt (326.880);
- La «Classe G» comprend les actions numéro trois cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-un (326.881) à trois cent quatre-vingt-un mille trois cent soixante (381.360);

- La «Classe H» comprend les actions numéro trois cent quatre-vingt-un mille trois cent soixante-et-un (381.361) à quatre cent trente-cinq mille huit cent quarante (435.840);

- La «Classe I» comprend les actions numéro quatre cent quarante mille trente-et-un (435.841) à quatre cent quatre-vingt-dix mille trois cent vingt (490.320);

- La «Classe J» comprend les actions quatre cent quatre-vingt-dix mille trois cent vingt-et-un (490.321) à cinq cent quarante-quatre mille huit cent (544.800).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame la Présidente lève la séance.

Estimation des frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué environ à sept mille euros (€ 7.000,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dont procès-verbal, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juin 2014. Relation: EAC/2014/8610. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014091155/165.

(140107893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Deloitte Tax & Consulting, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 165.178.

Il résulte de l'Assemblée Générale extraordinaire, tenue le 31 mai 2014, que:

1. L'assemblée accepte la démission du gérant Monsieur Georges DEITZ avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, qui prendra effet le 31 mai 2014 à 19 heures.

2. En application de l'article 9 des statuts de la Société, l'assemblée accepte la cession avec effet au 1^{er} juin 2014, de 600 parts sociales de classe A détenues par l'associé de classe A - Monsieur Georges DEITZ à l'associé de classe B - DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, suivant les conditions fixées par la convention sous seing privée conclue entre les parties et dont une copie restera annexée aux présentes.

3. En application de l'article 9 des statuts de la Société, l'assemblée accepte la cession avec effet au 1^{er} juin 2014, de 300 parts sociales de classe A par l'associé de classe B - DELOITTE TOUCHE TOHMATSU à l'associé de classe A - Monsieur Vincent GOUVERNEUR suivant les conditions fixées par la convention sous seing privée conclue entre les parties et dont une copie restera annexée aux présentes.

4. En application de l'article 9 des statuts de la Société, l'assemblée accepte la cession avec effet au 1^{er} juin 2014 de 300 parts sociales de classe A par l'associé de classe B - DELOITTE TOUCHE TOHMATSU à l'associé de classe A - Monsieur Raymond KRAWCZYKOWSKI suivant les conditions fixées par la convention sous seing privée conclue entre les parties et dont une copie restera annexée aux présentes.

Dès lors, il y a lieu d'inscrire la nouvelle répartition comme suit:

Vincent Gouverneur	900 parts de classe A
Raymond Krawczykowski	900 parts de classe A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2014.

Référence de publication: 2014088361/28.

(140105236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.